

<b>MER 08</b>		
	20	0
	---	---
	30	8
<b>JEU 09</b>		
	21	10
	---	---
	24	29
<b>VEN 10</b>		
	15	0
	---	---
	26	0
<b>SAM 11</b>		
	13	0
	---	---
	30	0
<b>DIM 12</b>		
	15	0
	---	---
	32	0
<b>LUN 13</b>		
	17	1
	---	---
	27	4
<b>MAR 14</b>		
	16	0
	---	---
	27	0

## Cette semaine :

- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Divers**

## Stades phénologiques

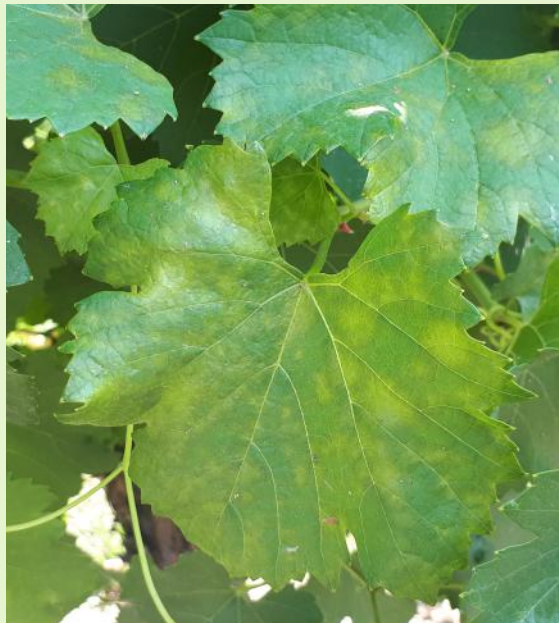
Dans les situations les plus précoces, nous atteignons 70 à 80% de la véraison (ex : Gamay). Il existe un décalage important de stades entre la plaine et le plateau cordais : 10 jours environ. Par exemple, nous trouvons des Duras qui n'ont pas commencé à vérer sur le plateau cordais.

## MILДИОU

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

L'installation des conditions sèches a permis de ralentir la progression de la maladie. Dans la majorité des cas, on ne note pas d'évolution des symptômes. Toutefois, certains Merlot et Mauzac ont eu des dégâts importants sous forme de Rot Brun ces dernières semaines.



### Préconisations

Avec les passages pluvieux annoncés, la pression Mildiou devrait repartir à la hausse, et pourrait devenir forte sur l'ensemble des secteurs, en

fonction des cumuls de pluie. Sachant qu'il faudrait 3 à 4 mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse.

- \* *Slogan, Sillage, Chaoline, fosétyl/métirame, 4kg/ha (3 applications max)*
- \* *LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications) Biocontrôle + contact*
- \* *Mildicut, Ysayo, cyazofamide/disodium phosphonate, 4,5L/ha (3 applications max)*
- \* *Mikal Flash, Medeiro, fosétyl/foipel, 4kg/ha, CMR*
- \* *Ventaro, Amaline Flow, zoxamide/cuivre, 2,8kg/ha (2 applications max)*
- \* *Idaho, Pajo, zoxamide/cymoxanil, 0,45L/ha, (3 applications) CMR*
- \* *Bouillie bordelaise RSR Disperss, cuivre, 3,75kg/ha (5 applications max)*
- \* *Limocide, Essen'ciel, Prevam plus, huile essentielle d'orange douce, 0,8% (6 applications max) Biocontrôle*
- \* *Cymsun, cymoxanil, cuivre, 4L/ha (DAR : 21 jours)*
- \* *Cuprofix CM, cymoxanil, mancozebe, cuivre, 5kg/ha (DAR : 28 jours)*

En cas de symptômes, soignez votre pulvérisation et n'hésitez pas à effectuer du face par face!!

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

**Données optidose : 90% à 100% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h).**

### Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

**A retenir**  
Soyez couverts pour les pluies à venir

## BLACK ROT

Analyse de risqueObservations :

On n'observe pas de nouvelles sorties de symptômes depuis la semaine dernière. En revanche, l'évolution des dégâts ponctuellement visibles la semaine dernière, se manifeste désormais par un flétrissement des grappes. Dans les parcelles les plus fortement touchées, les dégâts peuvent être très importants.

*Symptômes de black-rot (CA81)*

Préconisations

L'arrivée de la véraison rend de moins en moins sensibles les grappes à de nouvelles contaminations. Pour les situations les plus tardives (plateau cordais) et en présence significative de symptômes, il convient de rester vigilant au risque de nouvelle contamination lors des prochaines pluies.

**Privilégiez la polyvalence des produits.**

\* Futura, phosphonate/dithianon, 4L/ha (4 applications max), **CMR**

\* Rocca, Dynali, cyflufénamid / difénoconazole, 0,5L/ha (2 applications max)

\* Milord, spiroxamine/tébuconazole, 0,5L/ha **CMR** (3 applications max)

\* Luna Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

\* Score, difénoconazole, 0,12L/ha (2 app. max)

\* Dithane Neotec, mancozèbe, 2kg/ha (4 applications), **CMR, ZNT 50m**

*Les doses indiquées sont les doses homologuées.*

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8kg/ha. Les produits à base de fosétyl et de métiram ont une action secondaire sur le black-rot.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

**A retenir**

Attention aux parcelles avec symptômes et tardives

## OIDIUM

Analyse de risqueObservations :

Aucune progression des symptômes n'est signalée sur les parcelles les plus sensibles (Chardonnay, Muscadelle, Gamay, Mauzac, Sauvignon et Duras).

Préconisations

**A part sur les parcelles très sensibles et avec symptômes, les traitements peuvent être stoppés pour les parcelles ayant atteint la fermeture de grappe complète.**

**A retenir**

Fin de couverture pour les parcelles saines.

## BOTRYTIS

Analyse de risqueObservations

De nombreux symptômes de botrytis sont observés sur parcelles avec de forte charge et au cœur des grappes "pignées". Les perforations de vers de grappe peuvent aussi engendrer du botrytis. Les conditions chaudes et très sèches de la quinzaine écoulée contribuent à stabiliser les foyers de pourriture, qui, pour certains, commencent à sécher.

Préconisations

Pour limiter les attaques de botrytis, il faut éviter toute attaque de vers de la grappe et d'oïdium. Il faut aussi éviter les entassements de grappes.

**L'effeuillage est aussi efficace pour limiter les attaques de Botrytis. Les résultats les plus positifs s'obtiennent lorsqu'il est réalisé à "Nouaison". Pour éviter les brûlures, il doit être réalisé côté soleil levant.**

Alternatives

Pratiquez l'effeuillage et l'éclaircissage.

**A retenir**

Aérer la zone des grappes

## VERS de la GRAPPE

Analyse de risqueObservations

Le vol d'Eulia semble en perte de vitesse. Le vol d'Eudémis a démarré très timidement. Par contre, nous observons depuis la semaine dernière des pontes sur les secteurs de Lagrave, Montans, Lisle et Rabastens (1er stade 'tête noire' sur Lisle).

Préconisations

Il est recommandé d'effectuer un traitement sur la 3ème génération si le seuil de nuisibilité atteint 10 perforations pour 100 grappes en 2ème génération. Pour le positionnement de vos traitements ovicides ou larvicides : [cliquez ici](#)

**Ces traitements doivent être localisés vers les grappes**

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

**A retenir**

Le début de vol de G3 est enclenché.

## CICADELLE VERTE

Analyse de risqueObservations :

Les populations estivales fluctuent en fonction de l'historique insecticide des parcelles. Des dégâts foliaires générés par l'activité des larves lors de ces dernières semaines apparaissent, notamment sur Braucol.

Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. **Aucun traitement n'est à envisager si vous**

**n'êtes pas au seuil.**

Si le seuil est atteint et dans des conditions de sensibilité importante (cépage rougissant), un traitement insecticide peut être envisagé. La gestion de ce ravageur peut être conjointe avec les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée.

Alternatives

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle qui doivent se faire **dès l'apparition des premières larves.**

**A retenir**

Surveillez vos parcelles

## FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risqueObservations :

Symptômes de Flavescence dorée - juillet 2018 (CA81)

Le piégeage des adultes se poursuit sur la majorité des postes.

Préconisations

Le créneau optimal pour le positionnement du **3ème traitement sur adultes est du 06 au 20 août.**

Le 3ème traitement (T3) est soumis à l'analyse de risque. Il s'effectue sur les populations d'adultes en conventionnel.

En Agriculture Biologique, le T3 s'effectue sur larves, mais il est maintenant inutile, car seules les adultes sont présentes.

Les facteurs de risque sont notamment :

- présence de cicadelle sur les parcelles ou dans les parcelles voisines
- présence de foyers (parcelle atteinte à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles
- présence de vignes abandonnées, ensauvagées, de repousses de porte-greffes, dans l'environnement des parcelles...

Informations réglementaires :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

**A retenir**

T3 : du 06 au 20 août  
Observez vos parcelles et coupez les pieds atteints dès détection



## DIVERS

**Maladie du Bois** : de nombreux cas d'apoplexie sont observés sur le vignoble, notamment liés à des à-coup d'alimentation hydrique.

**Echaudage** : des symptômes sont observés de manière importante, notamment sur Gamay et Loin de l'oeil.



*Symptômes d'échaudage - juillet 2018  
(CA81)*

## Attention à respecter les délais avant récolte (DAR)

CMR = Cancérigène Mutagène Reprotoxique

ZNT = Zone Non Traitée (par rapport aux cours d'eau)

**Prochain bulletin, si nécessaire : le 14 août 2018**

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03

